

# TOUT SAVOIR SUR :

## LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

A partir du 1er janvier 2020, le verre sera collecté en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Pour cela, des bornes sont réparties sur toutes les communes (sauf Dommartin-la-Chaussée et Vandelainville).

Pour connaître l'emplacement le plus proche de chez vous connectez-vous sur: [www.cc-madetmoselle.fr](http://www.cc-madetmoselle.fr)

### > QUE PUIS-JE DÉPOSER DANS LES BORNES À VERRE ?

Vous pouvez déposer uniquement vos emballages en verre ! Les principaux emballages rencontrés sont les pots, bocaux et bouteilles en verre.

### > QUE DOIS-JE FAIRE DES BOUCHONS ?

Si les bouchons et les couvercles restent involontairement sur les emballages en verre, ils seront retirés par le verrier avant recyclage.

Mais pour favoriser au maximum le recyclage matière, vous pouvez déposer vos couvercles et capsules dans votre sac jaune !

### > QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉCHETS QUE JE NE DOIS PAS DÉPOSER DANS CES BORNES ?

Attention certains déchets ne sont pas à déposer dans vos bornes à verre comme la vaisselle (assiettes, verres...) mais aussi les poteries !

Ces déchets vont dans votre bac vert pour la collecte des ordures ménagères ou en déchèteries.



## Le recyclage du verre

Le verre est recyclable à l'infini et chaque tonne de verre recyclé permet d'économiser 500kg de CO2 et 1.2 tonnes de matières premières vierges. N'hésitez plus, recyclez votre verre !!

Pour connaître l'emplacement de la borne la plus proche de chez vous, connectez-vous à: [www.cc-madetmoselle.fr](http://www.cc-madetmoselle.fr)

Un autre type de point d'apport volontaire est disponible sur le territoire : les bornes à textiles.

Pour connaître l'emplacement de la borne la plus proche de chez vous, connectez-vous à : [www.cc-madetmoselle.fr](http://www.cc-madetmoselle.fr).

## Une 2<sup>ème</sup> vie pour vos textiles, linges de maison et chaussures même usés ou déchirés.

Comment bien trier ?



Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.

Où déposer ses TLC\* ?

Dans un des **Points d'Apport Volontaire portant ce logo** →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)



\*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures.

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC\* collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux



Dépôt à un PAV



Collecte



Tri



Réutilisation

Recyclage



**CELA PERMET :**

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHETS

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Communauté d'Agglomération  
MAD & MOSELLE